

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date de la convocation: 12/04/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - (D 2023 140)

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il explique que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023, cette taxe ne concernant plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le Maire propose de maintenir les taux existants pour toutes les taxes.

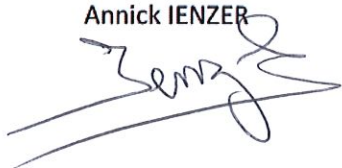
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,00 %
- taxe d'habitation : 19,42 %

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

